

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	dare reserve a l'autorite environne											
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :										
13/12/2022	13/12/2022	G-2022-010332										
	1. Intitulé du projet											
Vignoc – Réalisation d'un parking public c												
rightee Realisation a an parking public c	ie 70 piaces											
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou d	u (ou des) pétitionnaire(s)										
	(ob des) maine(s) a boviage ob a	o (oo des) pelilioimdiie(s)										
2.1 Personne physique												
Nom Prénom												
2.2 Personne morale												
Dénomination ou raison sociale	COMMUNE DE VIGNOC											
Nom, prénom et qualité de la personne	M. Berthelot - Adjoint											
habilitée à représenter la personne morale												
RCS / SIRET 2 1 5 5 0 3 5	6 8 0 0 0 1 5 Forme	juridique Collectivités Territoriales										
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·											
loiane	ez à votre demande l'annexe ol	oligatoire nº1										
Joigne	2 a volle dellidilde i dilliexe or	ongarone ir i										
		article R. 122-2 du code de l'environnement et										
	dimensionnement correspondant d											
N° de catégorie et sous-catégorie		regard des seuils et critères de la catégorie issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)										
41. Aires de stationnement ouvertes au		nent ouvertes au public, dont 2 places pour										
public, dépôts de véhicules et garages	personnes à mobilité réduite											
collectifs de caravanes ou de résidences												
mobiles de loisirs.												
	4. Caractéristiques générales du	projet										
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubri	ique 8.1 du formulaire										
4.1 Nature du projet, y compris les évent		que en un formolant										
		est utilisé par les usagers de la salle polyvalente,										
		est utilise par les usagers de la salle polyvalente, et terrains de football), l'école maternelle et										
l'école élémentaire.	its sportiis (Maison des associations e	st terrum's de rootsdirj, redole muternene et										
Une école maternelle de 6 classes va être c	onstruite par la commune de Vignoc	sur une partie de l'emprise de ce parking. Dans										
		ine a acquis une parcelle pour réaliser un futur										
parking de 70 places. Ladite parcelle est l'o	bjet du présent dossier.											
Los trouguy de l'école débuterent en suril s	fin de permettre une equerture à le	contráe de contembre 2022										
Les travaux de l'école débuteront en avril a	nin de permettre une ouverture à la l	entree de septembre 2023.										

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
La mutation partielle du parking de l'école ne permettant plus l'accueil des usagers du cimetière et des équipements sportifs, l'objectif est de répondre au besoin de stationnement sur la commune.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le projet s'implante sur une parcelle agricole acquise par la commune. Le planning prévisionnel du projet est le suivant : Dépôt de PA fin d'année 2022 Travaux en Mars/Avril
Pour les aménagements, la voirie du parking sera réalisée en enrobé (béton bitumineux) afin de permettre la giration de cars. Les places de stationnements seront réalisées en pavés à joint enherbé ou similaire afin d'assurer l'infiltration des eaux pluviales.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans sa phase d'exploitation, le parking permettra le stationnement des usagers du cimetière et des équipements sportifs (Maison des associations et terrains de football).
ANNEXE 3— LOCALISATION DU PROJET ET DE SES AVOISINANTS

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).											
Le projet est concerné par un permis d											
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s)											
Emprise projet	deuts caracteristiques	0,4 ha									
Places crées		70 places dont 2 PMR									
4.6 Localisation du projet											
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long. $\frac{4}{9}$ $\frac{8}{9}$ $\frac{9}{2}$	4 ' <u>8 2</u> " <u>6</u> 6 Lat. - <u>1</u> ° <u>7 8</u> ' <u>7 0</u> " <u>1</u> 0									
D25	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),										
Vignoc 35630	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à										
	l'article R. 122-2 du code de										
	l'environnement :										
		Long°'"									
	Communes traversées :										
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6									
4.7 Stagit it diung modification/oxton	rion d'une installation ou d'un ouvrage evistant 2	Oui Non X									
4.7.1 Si oui, cette installation o	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	tion Oui Non									
environnementale?											
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les										
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	projet et										
iliuiquez a quelle dale il a ele dui	Olise:										

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche du site d'étude est la suivante : La ZNIEFF 1 "Étang de Hédé à environ 4,3 km Annexe A - zonages environnementaux
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Aucune zone humide n'est identifiée sur ce secteur au PLUi du Val d'Ille Aubigné. Annexe C - PLUi Val d'Ille Aubigné

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?			Absence de site BASOL BASIAS sur le site d'études. Le plus proche se trouve à 500 m dans le centre-ville, il s'agit de la station-service Pierre Guillemos toujours en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 4,3km il s'agit du site de l'Étang du Canal d'Ille et Rance". Annexe A - zonages environnementaux
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

'	ces potentielles	Oui	Oui Non De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel					
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau en phase de fonctionnement.				
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La nappe ne sera pas impactée par le projet. Aucun sous-terrain ne sera créé.				
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Les principaux mouvements de terrassement auront eu lieu lors de l'aménagement du parking. Le projet prévoit peu d'excavation de matériaux, la réutilisation sur site sera recherchée. En cas d'excédent, les terres excavées seront évacuées vers des décharges autorisées par l'entreprise de terrassement retenue pour cette prestation.				
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Le projet implique l'utilisation classique de matières premières pour : les zones de remblais (remblaiement classique) ; matériaux de structure pour les voiries et places de stationnements.				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le projet ne prévoit la suppression d'aucun habitat d'espèces protégées. Le site avant-projet ne présente aucun arbre, buisson ni bâtiment.				
Milieu naturel			X	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 4,3 km il s'agit du site "Étang du canal d'ille-et-rance ". Le projet sera sans impact sur le réseau Natura 2000.				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet s'inscrit sur une parcelle agricole en continuité de l'urbanisation existante Annexe B - OCCUPATION DES SOLS
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet ne créé aucun flux supplémentaire. Les flux existent déjà. Le projet pemettra une sécurisation du stationnement et une fluidification du trafic sur le secteur.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	Le futur parking induira des bruits liés à la circulation des véhicules et à leur stationnement. Toutefois, les conséquences restent mesurées dans la mesure où le parking s'implante à proximité immédiate du cimetière.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	La phase de réalisation des travaux sera susceptible de générer des vibrations. Néanmoins, celles-ci seront provisoires et les dispositifs d'atténuation de ces nuisances seront, au besoin, mis en place avant le démarrage des travaux pour toute la durée des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	L'éclairage du parking sera conforme à la réglementation en vigueur. Une étude du Syndicat Départemental d'Energie est prévue prochainement.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Le trafic engendré par les travaux peut provoquer des soulèvements de poussières aux passages des engins et aux opérations de déblais/remblais.
-	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux pluviales générées par le projet seront gérées qualitativement et quantitativement avant rejet au milieu naturel récepteur. Une noue centrale et une noue en partie sud-ouest seront réalisées en complément des structures d'infiltration sous les stationnements. Les noues surverseront vers le fossé existant, exutoire du site en partie sud-ouest. Les eaux du projet rejoignent le bassin de LA FLUME & SES AFFLUENTS.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Le projet induit la consommation de 0,4 ha de surface agricole.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Aucun projet s	soumis à examen au cas	s par ca	ıs n'est	recensé sur la commune de Vignoc.
L'aggrandisse	ment de l'école est en c	ours au	ı nord (du projet.
6.3 Les incide	ences du projet identifi	iées au	ı 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non ★ Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4	4 Description,	le cas	échéant,	des m	esures	et des	caracté	ristiques	du p	rojet	destinée	s à	éviter	ou ré	éduire	les (effets
né	gatifs notable	es du pr	ojet sur l'e	nvironn	nement (ou la s	anté hun	naine (p	our pl	us de	précision	n, il v	ous es	t pos	sible d	e jo	indre
υn	e annexe tra	itant de	ces éléme	ents):													

Deux plans sont à l'étude :

- une première option consiste, afin d'améliorer l'accueil de biodiversité, à planter une trentaine d'arbres. Ces arbres seraient des essences locales. (Annexe 4- Option 1)
- une second option consiste à installer des ombrières photovoltaïques afin de permettre la production d'énergie renouvelable. (Annexe 4- Option 2)

Le plan final sera déterminé sur la base de l'étude du SDE, un mixte des deux options (plantation d'arbres et ombrières) est également à l'étude.

En complément afin de limiter l'impact du projet une gestion qualitative et quantitative a été retenue ainsi que le choix de matériaux perméables

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La commune de Vignoc projette la création d'un nouveau parking afin de répondre aux mutations en cours sur le parking de l'école. Dans cette démarche l'étude prend en considération les flux communaux et s'attache à la mutualisation des usages. La réflexion en cours sur les questions d'ombrières photovoltaïques ou de plantation d'arbres met en avant la volonté de la commune de réaliser un projet cohérent avec les enjeux environnementaux d'aujourd'hui.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	T Affice a soligatores	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe A - Zonages environnementaux

Annexe B - Occupation du sol

Annexe C - PLUi Val d'Ille Aubigné

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

VIGNOC

10. 13 décembre 2028

Signature

Le Maire
Daniel HOUITTE